



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-11319>

Département(s) de publication : **24**

Annonce n° **24-11319**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SMD3 - Syndicat

Correspondant : M. PROTANO PAscal, Président

Adresse : La Rampinsolle La Rampinsolle, 24660 Coulounieix chamiers

Coordonnées :

Téléphone : 0553456583

Courriel : contact@smd3.fr

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Le présent avis de publicité a pour objet, d'une part, de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'un opérateur privé se proposant de construire et exploiter une unité d'épuration des biogaz et d'injection de biométhane sur le réseau GRDF et, d'autre part, de recevoir d'éventuelles manifestations d'intérêt concurrentes. Le titre d'occupation sera soumis à la réglementation relative à l'occupation du domaine public (notamment articles L.2121-1 et suivants du CG3P). La surface de la parcelle est estimée à 600m². Une redevance annuelle d'occupation domaniale sera exigée, en contrepartie de la mise à disposition de la parcelle du domaine public, avec une part fixe et une part variable. Le titre d'occupation sera d'une durée de 15 ans. Il pourra être prolongé d'un commun accord au terme de la période initiale, pour une durée de 5 ans. L'activité pressentie est la construction et l'exploitation d'une unité d'épuration des biogaz et d'injection de biométhane sur le réseau GRDF. Les Biogaz sont issus de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISND) située [à compléter] à Saint Laurent des Hommes. L'unité d'épuration :
- met également à disposition du SMD3 sa chaleur résiduelle pour alimenter une boucle d'eau chaude existante pour évaporer des lixiviats (jus de déchets). - est composée d'une chaudière à biogaz, alimentée par le biogaz résiduel, non épuré, pour alimenter la même boucle d'eau chaude. Si aucune manifestation d'intérêt concurrente n'est reçue, le SMD3 pourra conclure l'autorisation d'occupation du domaine public avec l'opérateur ayant spontanément manifesté son intérêt. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs autres entreprises manifesteraient leur intérêt dans les conditions définies par le présent avis, le SMD3 aura la possibilité de lancer une procédure de publicité et de sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Lieu d'exécution et de livraison : ISND Saint Laurent des Hommes(24), 24400 Saint laurent des hommes

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le titre d'occupation sera soumis à la réglementation relative à l'occupation du domaine public (notamment articles L.2121-1 et suivants du CG3P). La surface de la parcelle ayant vocation à être occupée est estimée à 600m². Une redevance annuelle d'occupation domaniale sera exigée, en contrepartie de la mise à disposition de la parcelle du domaine public, avec une part fixe et une part variable. Le titre d'occupation sera d'une durée de 15 ans. Il pourra être prolongé d'un commun accord au terme de la période initiale, pour une durée de 5 ans. L'activité pressentie est la construction et l'exploitation d'une unité d'épuration des biogaz et d'injection de biométhane sur le réseau GRDF. Les Biogaz sont issus de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISND) située [à compléter] à Saint Laurent des Hommes. L'unité d'épuration : - met également à disposition du SMD3 sa chaleur résiduelle pour alimenter une boucle d'eau chaude existante pour évaporer des lixiviats (jus de déchets). - est composée d'une chaudière à biogaz, alimentée par le biogaz résiduel, non épuré, pour alimenter la même boucle d'eau chaude.

Section 5 - Conditions relative au marché

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Commentaire sur les justifications : Une note de présentation du candidat Une présentation détaillée du projet envisagé Extrait Kbis de la société datant de moins de 3 mois Habilitation de la personne signataire de la manifestation d'intérêt

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des candidatures : 29/02/2024 à 12:00

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : Les manifestations d'intérêt devront être déposées au plus tard le 29 février 2024 à 12h00 par voie postale par pli en recommandé avec AR, à : Monsieur le Président SMD3 La Rampinsolle 24660 COULOUNIEX-CHAMIERES

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Damien Palem

Coordonnées :

Courriel : D.palem@smd3.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/01/2024